

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de **Tennis de Table – Province de Namur** **A.P. des clubs du 4 septembre 2026 à Leuze.**

P.V. n°AP1 SAISON 2026/2027

Séance ouverte à 19h45.

Membres présents :

Mme I. PIETQUIN;

MM. G. BRADFER, C. CORYN, E. GUYOT, P. NOEL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

1. Vérification des pouvoirs :

64 clubs présents ou représentés, sur 78 clubs

2. Approbation du P.V. de l'A.P. du 22 mai 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité des clubs présents.

3. Allocution de M. Pascal NOEL, président du C.P. :

- Au nom du comité provincial, le Président souhaite la bienvenue à cette assemblée provinciale et remercie le club de Leuze de nous accueillir.
- Le président avoue qu'il a été profondément marqué par la dernière assemblée provinciale. Au niveau résultat, indépendamment de son score personnel, il est interpellé par le nombre de clubs absents 17/78, soit plus d'1/5 ème des clubs en plus de ceux qui n'ont même pas votés.
- Il comprend mal les grosses différences de vote entre le CPN et l'AFTT. Nous avons besoin de 6 membres et nous avons failli nous retrouver à 5. Ce qui aurait été dramatique dans notre rapport de force avec les autres provinces.
- A titre personnel, s'il avait eu un délai de réflexion plus important, il n'aurait pas postulé pour être à nouveau président. C'est grâce à l'AFTT ou à cause d'elle selon le point de vue, qu'il sera encore président pendant 4 ans.
- Au-delà des résultats, il a été choqué par le manque de considération vis-à-vis des nouveaux membres qui se présentaient. Une partie des représentants des clubs avaient votés avant même la présentation qui était pourtant le premier point de la réunion et une autre partie est arrivée en retard. C'est un manque total de respect pour ceux qui donnent de leur temps pour faire fonctionner du mieux qu'ils peuvent ce comité.

- Etant donné le retard habituel, nous avons vraisemblablement encouragé cette situation. En conséquence, j'en assume la responsabilité et j'ai décidé que, dès la prochaine AP, les réunions commenceraient à l'heure et que les fardes ne seraient plus distribuées après le début de la réunion. Les retardataires recevront une amende si c'est le seul moyen à utiliser pour revenir à une situation normale. Une réflexion sera menée pour améliorer nos réunions et la prochaine élection. Si vous avez des suggestions, vous pouvez les transmettre au secrétaire provincial.
- Vu qu'il s'agit de nouveaux mandats, il y a donc une nouvelle équipe. 5 membres nous ont quittés dont deux en cours de route. Il les remercie pour le travail accompli. Deux nouveaux nous ont rejoints même si ce sont des anciens puisqu'ils avaient déjà été du CP. Les nouvelles attributions se trouvent sur notre site.
- L'AFTT va engager plusieurs changements en collaboration avec l'ADEPS et pour répondre au décret de la Fédération Wallonie Bruxelles portant diverses dispositions relatives à la gouvernance et à l'encadrement dans le secteur de la jeunesse.
 - Volet éthique
 - Volet labélisation
 - Volet cadastre des clubs

Les renseignements vous seront fournis par l'AFTT.

4. Rapport de M. Philippe WINAND, secrétaire provincial :

- Parmi les nouveautés, hormis les affiliations en ligne, la déclaration de double appartenance se fait désormais via l'espace personnel joueur et doit être faite pour le 10 septembre. Le club doit alors la confirmer.
- Un autre changement est intervenu pour les joueurs présents qui ne disputent pas toutes les rencontres en interclubs ou autres.

Un joueur présent sera sanctionné pour chaque match non joué, d'une pénalité de -10 points classement numérique.

En cas de déclaration d'accident auprès de l'assureur de l'AFTT (Ethias) , la commission compétente peut décider de ne pas appliquer les sanctions prévues. Il est donc inutile d'envoyer de certificat médical à l'avenir.

- Concernant les Emails génériques, c'est-à-dire ceux dont l'adresse est par exemple interclubs@frbtt-namur.be ou masters, ils ne doivent être utilisés que pour la partie qui les concernent.

A titre d'exemple, nous recevons régulièrement à l'adresse [interclubs](mailto:interclubs@frbtt-namur.be) des mails qui parlent d'affiliations ou d'un sujet qui n'a rien à voir avec l'interclubs. Cette façon de faire peut être néfaste car le principal intéressé risque de ne pas recevoir le mail. Nous insistons pour l'utilisation de ces adresses à bon escient.

- Pour vous faciliter l'utilisation, il existe sur notre site un onglet « A qui s'adresser » qui, pour différents sujets, vous précise à qui adresser votre demande. Il est important de la respecter car pour la plupart des fonctions comme l'interclubs par exemple, plusieurs personnes sont concernées pour des tâches bien définies et chacune reçoit le mail en question.
- Quelques petits rappels,

- Les feuilles de match doivent être d'un format officiel reconnu soit informatique ou du carnet officiel. En cas de panne d'imprimante, c'est le carnet qui doit être utilisé.
- Dans tous les cas, une copie de la feuille avec les signature doit être fournie à l'équipe adverse.
- Les noms des joueurs des équipes bye ou forfaits doivent être encodés pour permettre le contrôle interclubs au plus tard le mercredi suivant, excepté pour la dernière équipes.
- En cas de remarque sur la feuille de match, les deux équipes doivent me l'envoyer systématiquement.
- Les feuilles de match sans remarque sont gardées par les clubs jusqu'à la fin de la saison.
- Pensez à consulter régulièrement l'espace personnel 'responsable de club' et plus particulièrement la rubrique « document » qui est de plus en plus utilisée pour la transmission d'informations.

5. Rapport des commissaires aux comptes

- Le rapport est joint en annexe de ce PV.

6. Présentation des comptes de la saison 2025-2026

- La trésorerie a clôturé 2025-2026 avec un boni de 20456,11 €.
- Tous les secrétaires et présidents de club ont reçu le bilan par mail dans le courant du mois de juillet et aucune question n'a été posée.
- Les comptes sont annexés à ce PV.

7. Approbation des comptes de la saison 2025-2026

- Approbation des comptes à l'unanimité des membres présents.

8. Décharge

a) Aux commissaires aux comptes

À l'unanimité des clubs présents.

b) Aux membres du C.P.

À l'unanimité des clubs présents.

9. Nomination des commissaires aux comptes de la saison 2026-2027

Les 3 commissaires de la saison défunte ont accepté d'effectuer de nouveau la vérification des comptes pour 2026-2027.

10. Présentation du budget de la saison 2026-2027

- Pour 2026-2027, comme pour 2025-2026, une seule facture vous sera envoyée fin de saison reprenant tous les frais.
- Le budget de cette saison figure en annexe. Une somme de 7354,79 € représentant 50% de la moyenne du résultat des 3 derniers exercices comptables effectifs sera distribuée en fin de saison aux clubs satisfaisant aux critères établis par Monsieur Van Kerm (nombre d'affiliés, nombre de wo ou de forfaits).

11. Approbation du budget de la saison 2026-2027:

- Approbation du budget à l'unanimité des membres présents.

12. Interpellations

- L'interpellation du club de Tillier figure en annexe.
- Les révisions de classement sont réglementées.
Elles sont maintenant traitées informatiquement et l'AFTT détermine elle-même les nouveaux classements.
Les réclamations sont traitées par l'AFTT par une cellule de l'aile francophone qui prépare (bureau) les réclamations de classements, elle est élargie par un représentant de chaque province pour une question d'uniformité dans le traitement.
Si la différence est inférieure à 15 points entre le classement réclamé et attribué, la réclamation sera traitée par la province.
Au niveau de la province, la situation personnelle du joueur est examinée et il est tenu compte de certains arguments (jeunes).
Pour les cas traités par l'AFTT, toutes réclamations sont mises ensembles sans les noms, les clubs, seule la catégorie d'âge est maintenue.
Le but final est d'attribuer un classement selon la valeur réelle du joueur indépendamment du nombre de match joués. Pour les joueurs qui recommencent après une période d'inactivité, un classement est attribué réglementairement mais il peut être revu par la commission dès que les résultats le justifient.
Pendant le premier tour et si la différence de classement est d'au moins 2 valeurs à la montée, un joueur peut demander une adaptation. De la même façon, un classement peut être revu à la baisse, même pour une seule valeur, sur base d'un dossier médical. Le classement est une caractéristique propre au joueur et il n'est pas obligatoire que ce dernier prévienne son club, toutefois il est fortement conseillé de le faire pour les problèmes que cela pourrait causer globalement.

13. Communication de certaines Commissions :

a) Commission Provinciale Interclubs Namurois (Bernard VAN KERM):

- Une baisse des inscriptions d'une dizaine de pourcents en dames et 2 en messieurs est observée. Elle résulte du nombre de forfaits plus élevés la dernière saison.
- Le nombre de rencontres non jouées est en réduction.
- Il est demandé aux clubs ayant bénéficié d'une remise pour intempérie, d'être le plus souple possible dans les conditions pour la remise.

b) Commission technique des jeunes (M Pascal NOEL) :

Cellule technique

- Aux ICJM, Namur a remporté les deux catégories -9 ans et le challenge dame. 4 jeunes étaient en finale dont deux en finale -9 garçons, 1 finale -9 Filles et 1 finale -11 Filles.
- L'AFTT souhaite professionnaliser d'avantage les clubs dans la formation des jeunes via la création d'un nouveau label PRO. Une réflexion va devoir être menée avec les clubs désireux de renforcer leur formation afin de mieux connaître leurs besoins.

Cellule Organisation Internationaux des jeunes de la ville de NAMUR (Isabelle Pietquin)

- Les Internationaux des Jeunes de Namur, se dérouleront les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre 2026 à la salle Tabora de Namur. Nous recherchons des arbitres bénévoles afin d'assurer le bon déroulement de la compétition pour le **dimanche 1^{er} novembre**.
Que vous soyez disponible pour la journée ou seulement pour quelques heures, votre aide sera précieuse et très appréciée.
Vous aurez l'occasion d'assister à de très belles rencontres inédites entre de jeunes joueurs de haut niveau.
- Si vous souhaitez participer, merci de nous communiquer vos disponibilités en précisant si vous serez présent toute la journée ou sur une plage horaire déterminée.
- Nous vous remercions d'avance pour votre soutien et votre engagement en faveur de cette belle compétition destinée aux jeunes pongistes.
- Inscription pour le 12 octobre au plus tard à l'adresse ijn@frbtt-namur.be.

c) Commission d'arbitrage (Guy Bradfer)

- Une nouvelle session de cours d'arbitre provinciaux sera organisée les lundi 12, 19 et 26 Octobre à Tabora.
Les inscriptions sont reçues par Guy Brafer pour le 5 octobre 26.

d) Commission de propagande (Isabelle Pietquin)

Labélisation

- Le dossier 2025-2026 est en phase finale et les clubs doivent avoir reçu leur prix ou les recevront très bientôt.

Tournoi au féminin et Challenge Only Girls

- Ce tournoi qui compte pour la labellisation, aura lieu le 11 octobre à Malonne.
Grâce à la nouvelle méthode de réaffiliation, maintenant que les adresses mails des joueurs sont correctes, les invitations seront faites directement aux dames.
- Pour rester dans le féminin, l'appel à candidature est ouvert pour le challenge "Only Girls" qui se déroulera le dimanche 11 avril 2027 sur 6 tables minimum. Un repas sera

servi à midi par le club qui recevra la part rétributive des repas ainsi que tous les bénéfices du bar.

Portes ouvertes (Etienne Guyot)

14 clubs sont inscrits pour l'organisation de leur journée portes ouvertes. Elles donnent droit à des chèques Dandoy Sports et des réductions de la cotisation des joueurs qui s'inscrivent pour la première fois suite à journée en y ayant participé.

e) CPNV (M Christophe Coryn):

- Le calendrier de l'interclub est en préparation, il y a 7 équipes en P1, 9 équipes en P2 et 7 équipes en P3.
- Les séries ont été faites suivant les classements envoyés par les responsables vétérans ou comités.
- Le respect des montées-descentes n'a pas été forcément appliqué au vu des grosses différences de niveau entre les séries.
- Les différentes compétitions vétérans sont sur le sites frbtt-namur.be, rubriques compétitions, ainées-vétérans.
- Le site Facebook vétérans est mis à jours et des rappels seront fait via ce canal.

14. Divers

- Les résultats des matches en messieurs et dames seront dorénavant mis dans un même pot commun. Dans ce classement commun, un ranking messieurs existe et en le retirant nous obtenons celui des dames. Il s'en suit qu'il n'y aura plus d'équivalence pour les dames.

15. Clôture par le Président

Une communication plus complète des différentes commission se situe sur le site provincial. N'hésitez pas à m'interpeller ou mes collègues si vous avez des questions ou des reproches. Une bonne discussion est plus utile et permet de trouver des solutions.

Je vous souhaite, je dirais même plus, je nous souhaite une bonne saison.

Séance levée à 21h15.

Le secrétaire,

Le président,

Ph. WINAND

Pascal NOEL

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Interpellation pour l'AG Provincial Namurois du 04/09 - Concerne réclamations fin de saison

1 message

N159 - TT Tillier <tt.tillier.comite@gmail.com>

11 août 2026 à 20:36

À : Philippe Winand <piwi5100@gmail.com>

Cc : Jean-Luc Gilles <coyote3725@skynet.be>, Gerard Decloux <gerard.decloux@gmail.com>, nathalie delchambre <delchambrenathalie@gmail.com>, "laurentquertinmont14@gmail.com" <laurentquertinmont14@gmail.com>, Gaelle Rensonnet <gaelerensonnet@gmail.com>, "rduviaux@gmail.com" <rduviaux@gmail.com>, Jérémie Thibaut <jrmthbt@hotmail.com>

Bonsoir,

Dans le cadre de l'AG provincial, nous souhaiterions mettre en débat le fonctionnement actuel du système de réclamations de classement au niveau provincial namurois.

Nous sommes bien conscients que ce système existe depuis de nombreuses années et qu'il permet, dans certaines situations particulières, de tenir compte de cas qui ne peuvent pas nécessairement être reflétés uniquement par le calcul des points.

Cependant, avec l'évolution du système de classement et notamment la mise en place des points ,de privilège pour les jeunes, nous pensons qu'il serait intéressant de réfléchir à l'instauration de **critères minimums permettant de déterminer si une demande de réclamation est recevable**.

Un exemple concret

Au sein de notre club, nous avons récemment été confrontés à deux situations assez différentes :

- un joueur **E2 montant E0** a demandé une réclamation pour obtenir **D6** ;
- un autre joueur **E2 ne montant pas** a demandé une réclamation pour obtenir **E0**.

Dans le premier cas, il s'agissait d'un jeune de 13 ans qui a pratiquement disputé toute la saison, avec seulement un match manqué. Étant donné qu'il n'y avait pas d'équipe P4 dans notre club, il était bloqué en P5 malgré des prestations qui, à notre sens, pouvaient justifier une réflexion sur son classement.

Il est également important de préciser qu'il a participé à **un ou plusieurs tournois individuels au cours de la saison**, en plus du championnat. Nous comprenons donc parfaitement que son activité sportive et ses résultats puissent être pris en considération dans le cadre d'une réclamation.

Dans le deuxième cas, il s'agissait d'un jeune de 17 ans qui n'a joué qu'une partie de la saison (12 matchs/22). Sa participation aux compétitions individuelles a également été beaucoup plus limitée puisqu'il n'a participé **qu'aux championnats provinciaux**. Il a néanmoins introduit une réclamation et obtenu le classement supérieur demandé.

Après avoir interpellé la cellule compétente, il nous a été expliqué que, dans le premier cas, le fait qu'il s'agissait d'un jeune avait notamment été pris en considération et que, dans le second, le joueur était proche du nombre de points nécessaires pour monter.

C'est précisément ce type de situation qui nous amène à souhaiter une réflexion collective sur le système.

Les critères que nous souhaiterions voir étudiés

Nous pensons qu'une réclamation pourrait, par exemple, être conditionnée à un **minimum de participation au championnat** sur la saison.

D'autres éléments pourraient également être pris en compte :

- le nombre de rencontres de championnat disputées ; (un minimum de 70-75-80%?)
- les résultats obtenus au cours de la saison ;
- la participation à des compétitions individuelles ;
- éventuellement, la progression du joueur au cours de la saison ;
- Si jeune en évolution

L'objectif ne serait évidemment **pas de supprimer les réclamations**, ni d'empêcher la cellule de prendre en compte des situations particulières. Il s'agirait plutôt d'avoir un **socle de critères minimums et transparents** permettant de déterminer quels joueurs peuvent raisonnablement prétendre à une réclamation.

Dans le cas du deuxième joueur évoqué ci-dessus, notre sentiment est qu'il n'aurait pas dû être éligible à une réclamation compte tenu de son faible nombre de rencontres disputées et de sa participation limitée aux compétitions individuelles. Avec une participation plus importante au championnat et aux compétitions, il aurait probablement pu atteindre naturellement le classement demandé sans devoir passer par une réclamation.

Une meilleure visibilité pour les clubs

Nous souhaiterions également proposer que les **secrétaires de club puissent avoir une visibilité sur les réclamations introduites concernant leurs joueurs**, avec la possibilité d'intervenir ou, à tout le moins, de faire part de leurs observations avant la décision finale.

Cela permettrait notamment au club d'avoir une meilleure vision de la situation de ses joueurs et d'assurer une gestion cohérente de ses équipes pour la saison suivante. Sans pour autant avoir des joueurs qui prennent en otage le club ou d'autres joueurs...

Nous savons également que la Province de Namur a historiquement pu se montrer plus souple ou favorable dans l'examen de certaines situations. Cette souplesse peut évidemment avoir ses avantages et permettre de prendre en considération des cas particuliers.

Néanmoins, nous pensons qu'il faut veiller à **ne pas aller trop loin dans cette souplesse**, afin de préserver la cohérence et la crédibilité de notre système de classement.

Notre sport rencontre déjà suffisamment de difficultés pour attirer et conserver des joueurs. Il nous semble donc important que les classements restent le reflet, autant que possible, de l'activité et des performances sportives des joueurs durant la saison.

L'objectif de cette interpellation n'est donc pas de remettre en cause le travail de la cellule, mais bien de **lancer une réflexion collective sur la manière d'améliorer et de rendre plus transparent le système de réclamations**, dans l'intérêt des joueurs, des clubs et de la compétition provinciale.

Merci d'avance pour l'attention portée à cette proposition et au débat qui pourra en découler lors de l'AG.

--

Jérémie Tempelaere
Secrétaire
Responsable Interclub

